

Les numéros et sites utiles

Bibliothèque municipale : 05 65 74 34 73

Lundi et vendredi de 16h à 17h30

Mercredi et samedi de 14h à 17h

Trésorerie : 05 65 46 84 24

Lundi, mardi et jeudi

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Déchetterie : 05 65 74 08 72

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h

Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

La poste : 36 31

Lundi, mardi, vendredi de 9h à 12h30

Mercredi et jeudi

de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h45

Maison de santé : 05 65 58 88 24

Du lundi au vendredi de 7h30 à 20h

Samedi de 7h30 à 15h

Gendarmerie : 05 65 46 82 01

Lundi de 8h à 12h / Mercredi de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 18h

Pharmacie : 05 65 46 84 29

Vétérinaire : 05 65 46 82 79

Ecole publique : 05 65 46 85 79

Ecole privée : 05 65 46 88 91

Collège Jean Amans : 05 65 46 85 69

Maison de retraite : 05 65 46 84 81

Adapei : 05 65 42 02 58

Pompiers : 18

Hébergement d'urgence : 115

Services administratifs :

<https://www.service-public.fr/>

<http://aveyron.fr/>

Cartographie :

<https://www.cadastre.gouv.fr>

<https://www.geoportail.gouv.fr/>

Infos Route Aveyron:

<http://inforoute.aveyron.fr/>

Déplacements :

<http://www.aeroport-rodez.fr/>

<http://www.sncf.com/>

<http://www.mobimipy.fr/midipy/>



Un nouveau service à la maison de santé

Audrey Rouquette, ORTHOPHONISTE

Contact : 05 65 58 55 02

Un mur d'expression pour nos poètes

Mon Village

Mon village de Pont-de-Salars,

Toi qui me vis naître, dans mon cœur, tu es le maître. Petit, joli et sympathique, tu es surtout très touristique.

Loin de toi, je me sens étrangère. J'aime à voir le clocher de l'église, à regarder le lac, bercée au son des cloches, qui résonnent au loin. J'aime écouter les gazouillis des oiseaux et regarder la beauté de la nature.

Mon village, toi qui un jour me verras partir, dans mon cœur tu resteras mon souvenir : Petit, joli et accueillant, tu auras surtout comblé mes rêves d'enfant...

Jacky VAYSSIERE,
écrit en 1961 à l'école

Mes chansons naissent de voyages, d'émotions, de rencontres et du temps qui passe...

*"J'aime septembre qui paresse
Comme pour arracher au temps
Un dernier reste de tendresse
Au bois des forêts qui se fend"*

Bernard TURQ,

Son CD est en vente à la maison de la presse Raynal

Suivez-nous sur :



LE SALARSIPONTAIN

Bulletin municipal
Janvier 2017 - Numéro 3




Nous contacter

Mairie de Pont de Salars
Place de la mairie
12290 PONT DE SALARS
Tél : 05 65 46 84 27
Fax : 05 65 46 80 13
mairie.pontdesalars@wanadoo.fr

Nos horaires

Lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-17h
Vendredi : 9h-12h et 14h-16h30

Le mot du maire

Chers Salarsipontains, chères Salarsipontaines,

En ce début d'année, tout le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2017, avec bien sûr la meilleure santé possible. 2016 a connu encore une fois son lot d'événements terribles sur notre sol ou dans le monde, notre regard a changé, la sécurité est l'affaire de tous, et chacun doit se sentir concerné. 2016, ce sont des bouleversements dans le monde qui nous impactent, y compris dans nos territoires. 2017 sera aussi une année de changements pour notre pays avec les élections présidentielles et législatives. 2017, année charnière de notre mandat va voir la concrétisation de divers projets annoncés, mais aussi des choix importants dans l'évolution de notre commune au sein de son territoire.

Notre territoire « Le Lévézou » doit amplifier son attractivité, chacun doit développer ses points forts, et la complémentarité doit permettre à tous de gagner. C'est dans ce sens que notre équipe travaille en ayant toujours à l'esprit de proposer, et de valoriser l'offre aux habitants de Pont de Salars, tout en répondant à la demande des habitants du Lévézou. Nous avons tous besoin les uns des autres. Notre territoire a tous les outils pour réussir, ensemble nous avançons sur le chemin des évolutions de notre société ; Pont de Salars a de nombreux atouts, en toute conscience et confiance nous participons à cette réussite collective...

Directeur de publication : Daniel Julien

Comité de rédaction : Conseil municipal, Associations, Services municipaux, Bassin versant du Viaur, Syndicat mixte du Lévézou, Office de tourisme Pareloup-Lévézou, Communauté de communes du Pays de Salars

Impression : Groupe Burlat

Crédits photos : Conseil municipal, Associations, Services municipaux, Bassin versant du Viaur, Syndicat mixte du Lévézou, Office de tourisme Pareloup-Lévézou, Communauté de communes du Pays de Salars

Tirage : 700 exemplaires

Sommaire

Budgets communaux	3
Travaux réalisés, en cours et à l'étude	4
Urbanisme	8
Service technique	8
Animations	9
Jeunesse	11
Bassin versant du Viaur	13
Syndicat mixte du Lévézou	14
Office de tourisme du Lévézou	16
Communauté de communes du Pays de Salars	17
Vie associative	18
Infos mairie	25
Tarifs communaux	27
Vie locale	28



Salle des fêtes	Commune			Hors Commune		
	Association	Particulier	Professionnel	Association	Particulier	Professionnel
Salle	30.00 €	150.00 €	200.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Office	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Chauffage	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
1 Table Forfait maxi.	Gratuit à l'intérieur de la salle des fêtes ou d'un bâtiment dans la commune	Uniquement à l'intérieur de la Salle des Fêtes				
		2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €
Dépôt de garantie	1000.00 €	1000.00 €	1000.00 €	1000.00 €	1000.00 €	1000.00 €
		50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €

Tarifs communaux

Cantine Tarif enfant :	3.35 €
Tarif adulte :	4.15 €
Garderie 1/2 journée	1.00 €
journée	1.50 €
Jetons camping car	5.00 €
Gymnase (par jour) Associations sportives communales	Gratuit
Associations sportives extra-communales avec douches et chauffage	130.00 €
Match à l'intérieur avec chauffage sans douches	50.00 €
Associations communales hors manifestations sportives sans chauffage	30.00 €
avec chauffage	80.00 €
Associations hors commune : manifestation non sportive sans chauffage	80.00 €
avec chauffage	130.00 €
Tables bois	
1 table bois + 2 bancs	2.50 €
Forfait maximum	50.00 €
1 table (sans banc)	1.50 €
1 banc (sans table)	0.50 €
Caution	100.00 €

Gobelets en plastique : mise à disposition gratuite	1.00 € par gobelet non rendu ou sale ou endommagé
Plateaux repas : mise à disposition gratuite	5.00 € par plateau non rendu ou sale ou endommagé
Podium : Communes hors canton de Pont de Salars	200.00 €
Communes du canton de Pont de Salars Hors transport	Gratuit
Travaux en régie, coût horaire des agents (hors fournitures)	22.20 €
Assainissement : Abonnement à l'année	71.00 €
Redevance (par m³)	1.16 €
Participation Assainissement Collectif	2 500.00 €
Dépotage à la station d'épuration par m³	30.00 €
Cimetière communaux Salars, Le Poujol, St Georges (par m²) concessions trentenaires	25.00 €
Caveau communal : du 1 ^{er} au 6 ^{ème} mois inclus	Gratuit
Gradins	ni prêtés, ni loués

L'ensemble des tarifs communaux est disponible en Mairie (droit de place pour les foires et marchés, pont bascule, ...)

Les animaux errants

J'ai perdu ou trouvé un animal : que dois-je faire?

Si j'ai trouvé ou perdu un animal, je cherche son identification (le numéro de tatouage de l'animal peut se trouver dans l'oreille ou au niveau de sa cuisse). Puis, je déclare l'animal trouvé ou perdu en contactant le service identification I-CAD par téléphone au 0810 778 778 ou par mail à contact@i-cad.fr ou en enregistrant votre déclaration sur les sites filapat.fr ou i-cad.fr, espace « j'ai trouvé » ou « j'ai perdu ».

Si l'animal n'a pas de signe extérieur d'identification, rapprochez-vous d'un vétérinaire. L'animal est peut-être identifié par une puce électronique. Le numéro de la puce est composé de 15 chiffres. Il faut un lecteur spécifique pour la lire.

Au niveau réglementaire, le maire ou le préfet sont habilités à prendre les mesures de protection des populations induites par le comportement de certains animaux. Ces mesures peuvent aller jusqu'à l'euthanasie de l'animal et tous les frais engendrés par la situation sont mis à la charge du propriétaire de l'animal.

Petits conseils : Suite aux préjudices subis par les agriculteurs, causés notamment par des chiens errants qui s'attaquent aux troupeaux, nous recommandons aux maîtres d'animaux de bien les surveiller. En dehors du côté obligatoire, pensez à identifier votre animal, c'est le meilleur moyen pour le retrouver s'il se perd, et prouver qu'il vous appartient en cas de vol ou de litige.

Rappel: L'identification par puce électronique ou tatouage est obligatoire pour tous les chiens âgés de plus de 4 mois (loi du 6 janvier 1999) et pour tous les chats de plus de 7 mois (loi du 1er janvier 2012), ainsi que pour tous les chats ou chiens changeant de propriétaire, qu'ils soient donnés ou vendus et cela avant leur cession.

Plantation (haies, arbres et arbustes)

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance qui tiennent compte de la proximité de la propriété de votre voisin sont à respecter. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété, ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

Pour des raisons de sécurité, il est important de veiller à ne pas laisser déborder des plantations sur la voirie ou sur la voie publique, car elles peuvent altérer la visibilité des passants ou des conducteurs.

Référence : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614>

Le Centre d'Accueil et d'Orientation

En novembre 2016, 25 jeunes mineurs isolés provenant de la jungle de Calais ont été pris en charge par la Fédération des Œuvres Laïques, l'ass. La Pantarelle, et l'Etat. 10 d'entre eux ont pu rejoindre l'Angleterre, 1 est en fugue, 6 vont être accueillis à Saint-Affrique et à Olemps. Les 8 jeunes restants seront dirigés vers d'autres localités.

L'accueil temporaire se clôturera le 31 janvier 2017. La base nautique reprendra prochainement son activité initiale. Suite aux propos calomnieux et diffamatoires qui ont circulé sur les réseaux sociaux au sujet des migrants, une fois encore, nous rappelons qu'il est important de vérifier l'authenticité des informations et de s'assurer de la crédibilité des sources.

Un nouveau site pour la mairie



A l'automne 2016, un travail de refonte du portail web de la Mairie de Pont-de-Salars a été entrepris. Le SMICA est chargé de l'accompagnement technique.

Ce projet se déroule en plusieurs étapes. La première partie qui a consisté à travailler sur la présentation de la page d'accueil, l'arborescence, et la charte graphique est finalisée. La seconde étape a commencé et correspond à la rédaction des contenus. L'objectif est de pouvoir lancer ce nouveau portail web au printemps. L'adresse du site restera : www.pontdesalars.fr

En attendant, vous pouvez suivre une revue de presse en ligne sur [scoop-it](http://www.scoop.it/t/mairie-de-pont-de-salars) (<http://www.scoop.it/t/mairie-de-pont-de-salars>) et l'actualité des animations sur facebook (<https://www.facebook.com/Pont-de-Salars-1513450442305641/>).

26

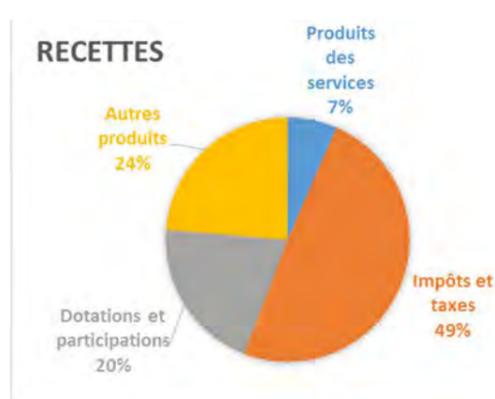
Le conseil municipal gère 5 budgets :

- * le budget principal de la commune
- * les budgets annexes: l'assainissement, 2 lotissements (ZA La Plaine III et Le Puech), le photovoltaïque

Budget principal communal 2016

Le budget primitif rassemble les prévisions de l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année en cours. Le budget se présente en deux sections : fonctionnement et investissement, subdivisées en dépenses et recettes.

⇒ Fonctionnement

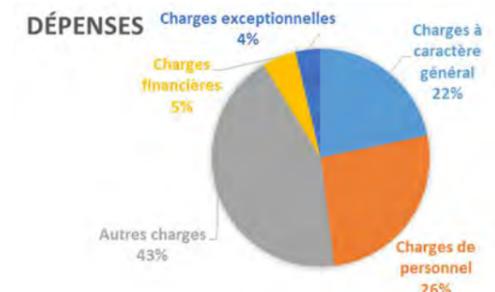


Produits de services : cantine, garderie, utilisation du gymnase par le collège, remboursement des charges locatives, régies « camping car » et « pont bascule », atténuations de charges,...

Dotations et participations: Etat (DGF, DSR),...

Impôts et taxes: habitation, foncier, droit de place, IFER, TASCOM, CVAE, FNGIR,...

Autres produits: loyers, excédent antérieur de fonctionnement, ...



Charges à caractère général : assurances, eau et énergie, fournitures diverses, transport scolaire, entretien matériels, voirie et bâtiments...

Charges de personnel : salaires et couvertures sociales

Autres charges: cot. pompiers, subventions, dépenses imprévues, virement section investissement, atténuations de produits...

Charges financières: intérêts des emprunts

Charges exceptionnelles: subventions aux autres budgets

La section de fonctionnement est équilibrée avec un montant à hauteur de **1 880 087,04 €**.

Face à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, nous devons faire des économies et développer des sources de produits.

⇒ Investissement

Les grands axes choisis en matière d'investissement en 2016 ont été : PLU / Matériels du service technique / Bâtiments communaux (accessibilité, rénovation logements loués, groupe scolaire, toitures églises, déménagement services techniques...) / Eclairage public / Cité Beausoleil

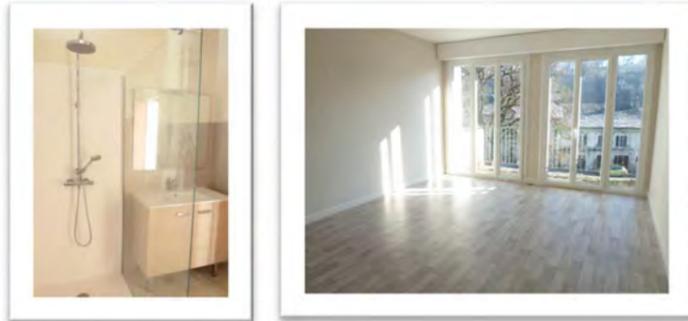
Budget assainissement 2016

L'assainissement collectif est une compétence de la commune qui génère des dépenses et des recettes, qui doivent s'équilibrer par l'intermédiaire d'un budget autonome.

Fonctionnement : **23 2915,11 €** / Investissement : **53 6982,30 €**

En 2016, la municipalité de Pont-de-Salars a engagé plusieurs gros chantiers sur la commune. La municipalité remercie les riverains et usagers de leur compréhension pour les désagréments occasionnés pendant ces travaux.

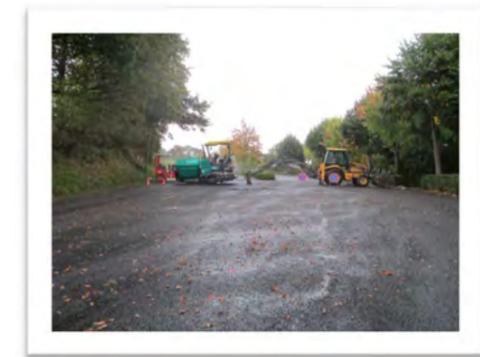
La rénovation du parc locatif communal



L'appartement communal situé au premier étage du bureau de Poste a été rénové. D'importants travaux ont été entrepris : revêtement des sols, peinture, rénovation de la salle de bains et de la cuisine, mise en conformité de toutes les installations électriques, isolation des combles et des fenêtres. Durant ces travaux, les chéneaux du bâtiment de la Poste ont aussi été changés. Cet appartement de type T4 est maintenant prêt pour accueillir une nouvelle famille. Sa location sera d'un montant de 475€ hors charges.

Montant des travaux : 23 335 € HT

L'accès aux Rousselleries



Afin de mettre en valeur le site touristique des Rousselleries, et pour profiter de la baisse du prix de l'enrobé, la communauté de communes du Pays de Salars a financé le recalibrage et le goudronnage de la voirie d'accès aux Rousselleries.

Ces travaux ont eu lieu au cours du mois d'octobre 2016. Le traçage est prévu pour le printemps 2017.

L'entretien des chemins

Les services techniques passent l'épaveuse sur les chemins. Des entreprises privées sont intervenues pour le passage du lamier sur les chemins ruraux.

Par la convention de coopération technique, l'ADAPEI entretient certains espaces verts, ainsi que les chemins communaux. L'association Les Randolejaïres s'occupe aussi de l'entretien des chemins de randonnée, en les maintenant praticables.

Afin de pallier au ravinement du « sentier de la Combette », situé entre l'avenue de Millau et la route d'Arvieu, la municipalité a procédé à un aménagement en cimentant la partie basse du chemin, de manière à éviter les glissements de cailloux sur la voirie en cas de fortes pluies.

Coût global des opérations : 6 205 € HT

Etat Civil : Démographie

NAISSANCES

BEGUE Morgan	21 septembre 2016
CONSTANS Roméo	12 octobre 2016
DAUTHERIVES PONS Anaïs	10 juin 2016
GINESTY Ambre	10 octobre 2016
GUY Célia	25 février 2016
POLANSKI Lucas	12 septembre 2016
POUGET Robin	23 janvier 2016

MARIAGES

CAZALS Jean-Charles et ALBOUY Emilie	3 septembre 2016
CHASSAN Thierry et SOULIÉ Elisabeth	20 avril 2016
VANEL Antoine et MARTIN Priscilla	11 juin 2016

DÉCÈS (y compris EHPAD et ADAPEI)

ALIBERT Francette née GAYRAUD	7 octobre 2016
AUZIECH Jules	21 mars 2016
BERNIER Denis Marcel	8 mars 2016
BLANC Marguerite née CALVET	24 février 2016
BOULOC Paulette née CARRIÉ	30 août 2016
BRÉFUEL Henriette née VIGOUROUX	4 novembre 2016
CAUSSE Agnès née COMAYRAS	11 mai 2016
COSTES Madeleine	4 janvier 2016
COURTIAL Paulette née JULIEN	24 décembre 2016
CREYSSELS Henri	24 décembre 2016
DAURES Gabriel	16 février 2016
DÉLÉRIS Jacques	16 décembre 2016
DOUZOU Maurice	4 juin 2016
FRAYSSINHES Evelyne née VAYSSETTE	12 mars 2016
GAUBERT Gabrielle née BERTHOMIEU	4 octobre 2016
JUÉRY André	3 octobre 2016
JUÉRY Yvette née PASTRE	7 juin 2016
LAQUERBE Jean	5 décembre 2016
LUANS Adrienne née LAURIOL	25 octobre 2016
MARTY Pascal	14 mars 2016
MEDINE Rosalie née CERCOS	22 août 2016
PONS Rachel née SERMET	5 août 2016
RAYNAL Augustine	6 juin 2016
REY Henri	13 décembre 2016
ROBERT Charles	3 mars 2016
ROUGET Denise née GUIBERT	26 juin 2016
SARRET Paulette née POUGET	8 décembre 2016
SCHUBLER Jean-Pierre	16 octobre 2016
SIGAUD Marcel	6 septembre 2016
SOULAYROL Jackie	8 juillet 2016
THUBIÈRE Amans	10 décembre 2016
THUBIÈRES Jean	10 mars 2016
VAYSSETTES Albert	25 août 2016
VAYSSIÈRE Yvette née AYRIHHAC	12 octobre 2016

Infos mairie

Elections 2017

Présidentielles :

23 avril et 7 mai

Législatives :

11 et 18 juin

Redevance assainissement

En 2017, afin de faciliter les démarches administratives, la redevance assainissement pourra être réglée par prélèvement bancaire. Si vous n'avez pas encore opté pour cette solution, lorsque nous vous ferons parvenir la prochaine facture d'assainissement, vous voudrez bien nous transmettre avec le règlement de la redevance, un RIB.

Vous recevrez ensuite une autorisation bancaire que vous complèterez et que vous nous retournerez, pour que le prélèvement de votre facture d'assainissement devienne effectif en 2018. De cette façon, nous continuerons à vous envoyer les factures d'assainissement, mais vous n'aurez plus à vous soucier du règlement qui se fera automatiquement sans que vous ayez besoin ni de vous déplacer, ni d'établir un chèque.

Il est bien entendu possible de conserver la possibilité de vous acquitter de votre redevance en espèces ou par chèque bancaire.

L'Autorisation de Sortie du Territoire

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie à partir du 15 janvier 2017.

Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant en France, dans le cadre de tous les voyages (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...).

L'enfant qui voyage devra donc présenter les 3 documents suivants:

- L'original du document CERFA 15646*01 dûment complété et signé par un titulaire de l'autorité parentale. La durée de l'autorisation ne peut pas excéder 1 an à partir de la date de signature. Ce formulaire est accessible sur le site www.service-public.fr (rubrique

« papier-citoyenneté / certificat copie légalisation et conservation de documents).

- La photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire (carte nationale d'identité ou passeport), titulaire de l'autorité parentale. Ces documents doivent être en cours de validité (sauf la carte nationale d'identité et le passeport français, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans).

- La pièce d'identité du mineur : carte nationale d'identité ou passeport et visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination.

A noter : Lorsqu'un parent craint que son enfant soit emmené à l'étranger par l'autre parent, il peut recourir à une procédure d'opposition (OST) en cas d'urgence ou à une procédure d'interdiction de sortie du territoire (IST).

Le C.A.P.S.

Votre comité d'animation le « CAPS », vous souhaite une très bonne année 2017

2016 fut encore une année bien remplie en animations et festivités, avec entre autres, le grand quinzaine de Pâques, le vide-greniers, le feu de la St-Jean, la soirée du feu d'artifice du 13/07, la fête votive, Halloween, participation au cinéma, le Noël des enfants...

Espérant toujours répondre au mieux à la demande de la population, grâce à votre implication, votre soutien et vos retours positifs, le **CAPS** vous prépare pour 2017 une année encore plus festive, mais il vous rappelle qu'il a besoin de vous tous pour pouvoir continuer à offrir des animations de qualité ! La porte vous est donc grande ouverte et nous vous attendons toutes et tous, pour faire partie de cette belle aventure !!

L'équipe du CAPS

Président: Jean-Philippe Bras Vice Président : Romain Delmas
Secrétaire : Guillaume Julien Secrétaire adj : Léa Hérial
Trésorier : Florian Thubièrre Trésorier adj : Anaël Sannié
Régisseur : Simon Magne Régisseurs adj : Frédéric Sarret / Mélanie Chassan
Commission des Jeunes : Marie Fabié / Nicolas Bras

Festivement vôtre !

Pour joindre le CAPS : caps12290@gmail.com

La Bourrée du Viaur



Un nouvelle année s'ouvre pour le groupe folklorique de Pont de Salars qui se veut toujours aussi dynamique.

La Bourrée du Viaur créée en 1995 par Paul Soulié a pour but de maintenir et promouvoir les traditions (respect des costumes, des danses ...).

Les adhérents, très impliqués par la vie de l'association, exportent partout où ils sont invités (fêtes, marchés de pays, campings, ...) les danses du Lévézou.

Avec ses répétitions assidues, à raison d'un vendredi sur deux sous la houlette de notre président D. Vigouroux et de son responsable de danses, le groupe prépare activement la saison à venir.

Toutes personnes intéressées par le Folklore sont les bienvenues.



L'enfouissement des réseaux publics



A la cité Beausoleil, les travaux de réfection des réseaux avec enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sont effectués et ont été suivis par l'aménagement de la chaussée et des trottoirs.

La vétusté de certains réseaux communaux et la météo ont engendré des retards.

Le financement des travaux est pris en charge par la communauté de communes du Pays de Salars (voirie) et la commune (réseaux).

Le SIAEP du Ségala a profité de la réfection de la voirie pour rénover les réseaux d'eau, et a pris en charge le coût des travaux.

L'éclairage public

La commune a pris en charge une partie du financement d'une opération de mise en conformité de l'éclairage public, de manière à sécuriser le giratoire de Pont-de-Salars, ainsi que l'accès à la cité Beausoleil.

Le SIEDA en tant que maître d'ouvrage s'est occupé de la coordination des travaux et de la dissimulation du réseau d'éclairage public réalisé en concomitance avec l'enfouissement des réseaux d'électricité. Les missions du SIEDA consistaient à accompagner la commune dans l'évaluation des besoins, l'élaboration du projet et le suivi des travaux. La mairie a conservé le choix du matériel d'éclairage public (mât, luminaire et couleur). L'opération a été financée par la collectivité (80%) et par le SIEDA (20%).

Depuis le printemps 2016, la municipalité a fait l'acquisition de 15 horloges astronomiques qui permettent de réguler l'éclairage des espaces publics. Les horloges sont installées à Camboulas et à Pont-de-Salars (Cité du Lac, Les Rousselleries, Les Landes, Les Genêts, Le Fromental, Gymnase, Les Sapinettes, DDE, Collège, Pharmacie, Pont de fer). Elles pilotent les heures de démarrage et d'arrêt des lampadaires en fonction de l'heure du lever et du coucher du soleil et permettent de couper l'allumage des lampadaires, du lundi au jeudi de 00h à 6h et le week-end de 2h à 6h. La traversée de Pont-de-Salars (av. de Rodez et av. de Millau) reste allumée toute la nuit.

Cet investissement d'un montant de 8 716,79 € TTC a permis de faire une économie annuelle chiffrée à 7 172 € TTC sur les dépenses d'électricité en lien avec l'éclairage public. Ce mode de fonctionnement a des avantages aussi bien d'un point de vue économique que d'un point de vue écologique.

La maison Julié : acquisition et démolition



En décembre 2015, la municipalité a accepté la cession à titre gratuit de la maison de Madame Pierrette Julié, située au 2 avenue de Millau.

La municipalité s'est ensuite engagée à démolir le bâtiment afin de préserver la sécurité des riverains et des passants. Cette maison risquant de s'effondrer sur la voie publique, le diagnostic amiante, termites et plomb a été confié à Cédric Lavabre, expert en bâtiment.

Afin de financer cette démolition, la commune de Pont-de-Salars a obtenu une aide financière du conseil départemental de l'Aveyron (15 000 €), ainsi que la réserve parlementaire par l'intermédiaire de Monsieur Alain Marc (5 000 €). Compte-tenu des frais importants qu'occasionneraient ces travaux, la commune a demandé des aides complémentaires à l'Etat (DETR).

L'entretien des édifices religieux

Eglise du Poujol



La commune de Pont-de-Salars a contractualisé avec l'entreprise *Couverture et Zinguerie* afin d'évaluer les travaux d'entretien des trois édifices patrimoniaux et religieux.

Monsieur Sébastien Orłowski s'est chargé de la réfection des toitures au cours de l'été 2016. La toiture de l'église romane du Poujol du 13ème siècle a été entièrement revue (faitage et gouttière). Le clocher et la toiture de l'église fortifiée du 14ème siècle de Saint-Georges de Camboulas ont été mis en sécurité. La toiture de l'église de Pont-de-Salars datant de 1847 a été réparée. De même, des travaux ont été réalisés au niveau du toit de la chapelle de Salars, avec la pose de lauzes et du démoissage. L'entreprise de Monsieur Vincent Barthes a été chargée de ce dernier ouvrage.

Actuellement, ces travaux ont coûté 10 076 € HT. Le conseil départemental de l'Aveyron a attribué une aide financière aux titres de l'entretien du programme des monuments historiques inscrits pour l'église du Poujol et du programme fonds départemental de soutien à la restauration du patrimoine rural pour l'église de Saint-Georges de Camboulas.

A ce jour, la municipalité souhaite continuer les travaux à l'église de Saint-Georges, ainsi qu'à l'église de Pont-de-Salars.

Une enveloppe budgétaire de 25 000 € permettra de réaliser ces opérations.

Eglise de Saint-Georges



Eglise de Pont-de-Salars



Travaux réalisés, en cours et à l'étude

Le cimetière : columbarium et réfection des allées

Le cimetière de Salars ayant besoin d'une remise en état, notamment au niveau des bordures des allées et de certaines concessions, et suite à la demande de columbarium, une commission d'élus s'est constituée afin de réfléchir aux améliorations à apporter.

Des décisions ont suivi : la réfection des bordures des allées, l'aménagement des zones situées aux extrémités des rangées de caveaux, le nettoyage de la croix et du caveau communal. Dans le cadre de l'aménagement du cimetière de Salars, une étude va prévoir la mise en œuvre d'une gestion informatisée des concessions, l'identification des concessions en mauvais état ou abandonnées, la mise en place d'un règlement intérieur, la construction d'un columbarium.

La chorale du Lévézou



Notre groupe vocal est actuellement composé de 26 membres répartis en 4 pupitres, la plupart d'entre eux sont issus des communes du Lévézou. Nous sommes dirigés par Madame Marie-Bernard Chemla dont nous tenons à souligner le professionnalisme et le sérieux du travail accompli avec elle.

Cette dernière année, nous avons donné ou participé à 5 concerts, le dernier le 6 novembre à Trémouilles, au profit du Téléthon a obtenu un grand succès. Plusieurs projets vont voir le jour en 2017.

Comme chaque année, nous avons exposé un beau sapin lors de la journée du marché de Noël. Selon la tradition, fin juin, un repas convivial et chantant nous a réunis à N.D. de Bergougnoux. Que ceux ou celles qui seraient tentés par le chant choral n'hésitent pas à nous rejoindre, ils seront les bienvenus ; pas besoin de connaissances musicales.

BONNE et HEUREUSE ANNEE 2017.

Pour joindre la chorale du Lévézou : 05 65 62 26 83

L'heur' de Lire : la bibliothèque

L'HEUR' DE LIRE



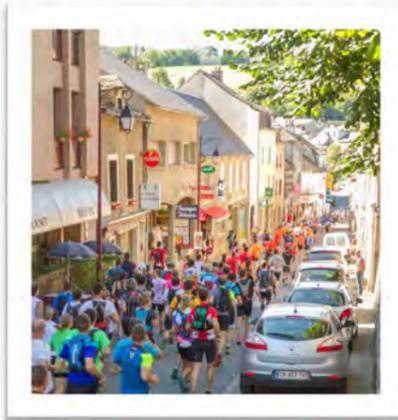
La lecture est un bon passe-temps pour rêver, sourire, apprendre, occuper son temps ou se perdre au détour des pages, angoisser quelques fois, passer du temps avec les enfants, raconter l'intrigue à ses amis qui aiment mieux ne pas savoir la fin.

La bibliothèque municipale a vu le jour en 1996, elle est gérée par l'association « l'heur' de lire » composée de bénévoles, et Françoise, notre bibliothécaire salariée à temps partiel. La bibliothèque vit grâce à une subvention versée par la municipalité. La bibliothèque possède à ce jour en fonds propre 8140 ouvrages répartis dans tous les domaines de la littérature : biographies, romans, romans policiers et de science-fiction, romans à gros caractères pour un confort de lecture, documentaires : cuisine, voyages, jardinage, bricolage, déco, vie familiale, psychologie, santé, art, histoire, géographie et autres, mais aussi livres enregistrés pour les non-voyants ou à écouter n'importe où etc... On y trouve aussi un espace littérature jeunesse : livres cartonnés pour les tout-petits, albums, romans pour les juniors et les ados ; documentaires en tous genres, livres disques ; et pour les amateurs de musique plus de 400 CD et 70 DVD de films renouvelés tous les 6 mois, (DVD prêtés pour une semaine). Les achats de nouveautés se font deux fois par an. La Médiathèque départementale de l'Aveyron nous prête tous les six mois 800 documents qui s'ajoutent aux nôtres. Une navette nous apporte tous les mois les documents demandés par les lecteurs qui ne sont pas dans nos rayons. La bibliothèque est aussi un lieu de vie et de rencontres où les enfants se retrouvent de temps en temps pour du bricolage (OFNI pour Ca Déborde sur le Lévézou, sapin de Noël, déco de Noël... et une quinzaine d'adultes répartis en 2 groupes pour du loisir créatif et passer du temps ensemble toutes les semaines ou tous les quinze jours. Elle assure un prêt aux écoles primaires, au relais d'assistante maternelle et nous nous rendons à la Résidence du Lac une fois par mois pour le plaisir des résidents.

En 2016, 269 lecteurs ont poussé la porte. Abonnement adulte pour un an : 5 euros et enfants 2.50 euros.

Pour joindre la bibliothécaire : 05 65 74 34 73 / biblio.pontdesalars@hotmail.fr

Sports Nature Lévézou



Pour sa deuxième année d'existence, la jeune association a consolidé ses fondations. Dans ses rangs, on compte une grosse vingtaine de membres. Ces derniers ont participé tout au long de l'année à diverses épreuves sportives : trails, raids, courses d'orientation, randonnées VTT, triathlon,...

On retiendra en particulier la présence de 4 athlètes à une des épreuves phares aveyronnaise : les 100 km de Millau. Pierre-Henri Creyssels, David Casals, Jérôme Mérican et Cyril Fabié ont ainsi relevé cet immense défi.

Il faut également citer la participation de Jérôme Lacombe et Loïc Baldet à la course des Templiers (75 km de trail).

On n'oubliera pas non plus que 3 équipes de 5 coureurs étaient alignées sur l'Ekip Trail de Rodelle et que l'une d'entre elles a figuré sur le podium, emmenée par un Jean-Philippe Lafon des grands jours.

Les adhérents de l'association vous rassurent : tous ne se confrontent pas à des objectifs si élevés et prennent également plaisir à de simples footings ou balades sur le Lévézou. Ils vous invitent à vous joindre à eux lors de leurs entraînements et sorties et espèrent féminiser leurs effectifs qui ne comptent qu'une seule valeureuse et vaillante coureuse : Delphine Roques. Alors, Mes-



dames et Mesdemoiselles n'hésitez pas à vous joindre à elle.

En plus de ces activités, le 16 juillet, « Sports Nature Lévézou » a organisé pour la seconde fois son raid estival du Lévézou. Il a connu un franc succès puisque 60 équipes se sont présentées et ont apprécié le nouveau parcours proposé. 10 équipes supplémentaires ont ainsi été comptabilisées qui ont pu découvrir les charmes du Lévézou et profiter de la soirée conviviale ouverte également à la population.

Pour joindre Sports Nature Lévézou : 06 63 86 42 20 (Lionel Bréfuel) ou 06 72 75 02 01 (Pierre-Henri Creyssels).

Le Réveil



Le Réveil, fanfare de Pont-de-Salars, regroupe des musiciens et musiciennes du village et des alentours. Un ensemble d'environ 20 musiciens de tous horizons et de tous âges réunis par la même passion : la musique ! Notre répertoire va piocher dans les musiques de rue ou militaire et s'ouvre à des animations bandas avec des instruments de la famille des cuivres : trompette, clairon, cor..., des percussions : tambour, caisse claire, cymbales mais aussi saxophone.

Le Réveil est ouvert à tous, de 7 à 77 ans, même sans connaissance du solfège, sans aucun frais d'inscription et avec prêt d'instrument.

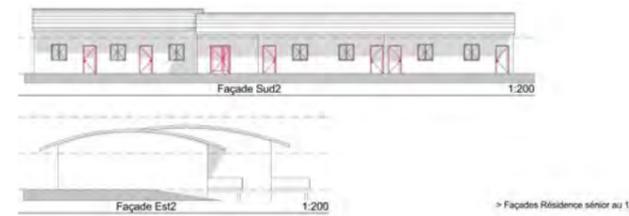
Les répétitions se déroulent tous les vendredis soirs de 21h à 22h dans une ambiance bon enfant.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

Le Réveil vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

Pour joindre Le Réveil : 06 82 11 62 67 (Olivier, après 19h).

La résidence seniors



Une résidence pour les seniors comprenant 9 logements (6 T2 et 3 T3) se situera prochainement à proximité de l'EHPAD « La Résidence du Lac », entre le Lotissement Les Genêts et Le Puech.

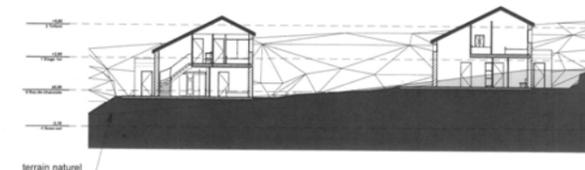
Cette structure abritera également une salle commune destinée aux résidents qui consti-

tuera pour eux un lieu de vie où ils apprécieront de se retrouver pour des activités ou des animations.

Le porteur de projet est Sud Massif Central Habitat, une société anonyme de HLM qui est spécialisée dans le secteur de la location de logements. Elle s'occupera du financement de la construction de l'intégralité des résidences seniors. Les plans sont réalisés. Quant à la municipalité, elle se chargera du financement de la partie commune et mettra à disposition le terrain par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique. Le permis de construire a été déposé en mairie.

Evaluation du coût total de l'opération : 554 134 € HT

Les logements location-accession



A proximité des résidences seniors, au lotissement Le Puech, la municipalité propose la construction de 4 villas en location-accession appelée aussi, en PSLA (Prêt Social Location Accession). Sud Massif Central Habitat s'est aussi chargé de ce dossier, va acheter deux

lots au lotissement Le Puech et vient de déposer en mairie le permis de construire.

L'achat de ces logements présente de nombreux avantages pour les acquéreurs. Le constructeur ne demande ni avance de fonds, ni acompte pendant les travaux. L'achat se concrétise devant le notaire après une période locative de 3 mois minimum. Les locataires ont un délai de 3 ans et demi pour devenir acquéreurs.

Le prêt PSLA permet de bénéficier : d'un taux réduit de TVA (actuellement 5,5%), de l'exonération de taxe foncière sur la propriété bâtie pendant 15 ans, de la garantie de rachat en cas « d'accident de la vie »,... Ces logements s'adressent à des ménages qui bénéficient de ressources modestes. Des plafonds prennent en compte les revenus fiscaux de référence de l'année N-2.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter :



55 bd de Verdun - 12400 ST AFFRIQUE
Tél : 05 65 49 20 00 - Port : 06 81 09 47 31

www.smchabitat.fr

Du POS au PLU : les dernières étapes

Par délibération en date du 16 décembre 2010, le conseil municipal de Pont-de-Salars a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (qui datait du 21 février 2004 et qui avait été modifié le 26 février 2004 puis le 13 mai 2013).

Pour cela, les élus ont dû élaborer dans un premier temps, un document obligatoire, expression de la politique d'urbanisme de la commune, le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

Voté le 28 janvier 2013, après plusieurs séances de travail, deux réunions publiques et une exposition en mairie, le PADD a permis de définir la stratégie de développement durable de la commune, qui s'articule autour de 7 axes :

- l'organisation du développement urbain,
- le renforcement du développement touristique et économique,
- le renforcement de l'accessibilité,
- la protection de l'identité architecturale,
- la protection des paysages agricoles et naturels,
- la gestion des ressources,
- la prévention des risques.

La nouvelle équipe municipale, dans le respect des objectifs définis dans le PADD, a élaboré, avec l'aide du cabinet Oc'TeHa, plusieurs documents (Orientations d'Aménagement et de Programmation, règlement, zonage, cartographie, ...).

En séance du 22 décembre 2016, le projet a été présenté au conseil municipal et a été approuvé à l'unanimité. Le dossier doit être ensuite transmis auprès des services concernés (Préfecture, Conseil départemental de l'Aveyron, Conseil régional Occitanie Pyrénées-Méditerranées, Chambres consulaires, DDT, CRPF, INAO, SDAP, DRIRE, DREAL, ARS, SIAEP, Communauté de communes du Pays de Salars, Communauté de communes Pareloup-Lévezou, mairies limitrophes, Habitat et Développement 12, qui auront 3 mois pour donner leurs avis.

Enfin, nous procéderons à la mise en œuvre d'une enquête publique d'un mois. Suite à la réception du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal prendra une délibération afin d'approuver le Plan Local d'Urbanisme en tenant compte des avis des différents services associés et des remarques exprimées lors de l'enquête publique. Ce n'est qu'une fois toutes ces démarches accomplies que le nouveau PLU deviendra applicable.

Un nouveau local technique



L'équipe technique municipale composée de 3 agents a pour missions de créer, de mettre en valeur et d'entretenir les espaces verts et naturels, de surveiller les installations et le réseau d'assainissement collectif (entretien, fonctionnement et évolutions...), de maintenir en état de propreté les espaces publics et les équipements communaux (salle des fêtes, gymnase, stades, écoles, etc.), d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement des machines et des matériels utilisés, de réaliser des travaux courants, et d'intervenir techniquement lors des manifestations organisées sur le territoire communal.



Le service technique a emménagé dans un nouveau local situé dans l'ancien gymnase de l'école Sainte-Marie. Le déménagement a eu lieu au mois de septembre et a pris beaucoup de temps. La démolition intérieure de l'ancien local technique situé place de la rivière a débuté. Ce bâtiment accueillera prochainement l'office de tourisme Pareloup-Lévezou, la bibliothèque municipale, une salle d'exposition et les bureaux du syndicat mixte.

Hand Lévezou



La passion du petit ballon entre Monts et Lacs !



2016 peut se définir pour HAND LEVEZOU, comme une année réussie, grâce au travail immense de ses dirigeants bénévoles et à l'implication de tous, parents et enfants.

Le club s'est encore étoffé en effectifs, frôlant la barre des 150 licenciés, effet des jeux olympiques dû aux résultats de nos équipes nationales féminines et masculines. Nos équipes se sont encore illustrées sur les parquets aveyronnais et midi-pyrénéens. Un deuxième titre d'affilée de vice championne Midi-Pyrénées, pour nos moins de 18, filles, qui évoluent au plus haut niveau régional, depuis six saisons, maintenant, et restent la catégorie de référence pour

notre club. Pour les équipes jeunes, nous avons vu éclore un groupe de filles en moins de 11, qui ont fini la saison en trombe, remportant le tournoi départemental de fin de saison en juin, à Millau. Toutes les autres catégories se sont illustrées dans leurs championnats respectifs, faisant de Hand Lévezou un club reconnu dans tout Midi-Pyrénées. En septembre, l'ensemble de nos équipes ont pu être reconduites, et même doublées dans certaines catégories, allant des moins de 9 ans aux seniors.

Ce début de saison, 2016/2017, s'est illustré par un sans faute de nos équipes moins de 11, invaincues dans leurs premières phases de championnat, des moins de 13, filles, qui confirment en tête de leur groupe, des moins de 15, filles, qui ont atteint la poule d'excellence régionale, des moins de 18, filles, qui nous habituent à quelques beaux exploits face aux gros clubs régionaux et l'équipe seniors qui s'est qualifiée pour la poule pré-régionale en deuxième phase.

Pour 2017, nous ne pouvons qu'espérer que cela continue, que d'autres titres viendront étoffer le palmarès du club. Et tout cela, en gardant l'ambiance conviviale qui caractérise notre association.

Pour infos pratiques, les entraînements ont lieu le mardi, mercredi, jeudi et vendredi, en fonction des catégories. Les matchs ont lieu le samedi ou le dimanche suivant les cas.

Pour joindre les responsables du club : 06 40 46 25 10 (François Galtier) ou 06 85 06 19 81 (Pascal Hector) ou 06 88 24 54 62 (Dominique Lefebvre).

❖ Droit au Lac



L'association Droit au Lac a pour but de promouvoir le football sous ses différentes formes de pratiques, ainsi que les valeurs du sport et de la vie en communauté, par le biais de séjours sportifs durant les vacances estivales.

Ces stages sont organisés sur Pont-de-Salars. Ils s'adressent à des jeunes de 7 à 17 ans, filles ou garçons et licenciés ou non. Les séjours se déroulent du lundi au vendredi. Les enfants sont accueillis soit en pension complète soit en demi-pension. Le logement et la restauration s'effectue à la Base Nautique. Les jeunes stagiaires pratiquent le football sur herbe, le Beach Soccer, le football sur terrain synthétique (Espace indoor à La Primaube) et le futsal.

En parallèle, ils découvrent les charmes du territoire salarsipontain. Le lac, via le Stand Up Paddle, le canoë ou la baignade. Mais aussi les bois, sentiers ou chemins avec la course d'orientation ou le trail.

Chaque joueur se voit récompensé d'une superbe tenue, maillot et short, aux couleurs de l'association, floquée du prénom et numéro favori du joueur. Ils repartent également avec un diplôme de fin de séjour. En 2016, les stages Droit au Lac ont accueilli 164 enfants en 4 semaines. Ce sont 637 enfants répartis en 23 séjours au total, qui ont participé aux stages depuis l'été 2012.

Cet été, Droit au Lac organisera la sixième édition de ces stages. Les dates sont :

- Du lundi 10 au vendredi 14 juillet 2017
- Du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2017
- Du lundi 24 au vendredi 28 juillet 2017
- Du lundi 31 juillet au vendredi 4 août 2017

Vous pouvez, dès à présent, trouver des photos, vidéos, multiples renseignements ou les modalités d'inscriptions sur notre site (www.droitaulac.fr).

Vie associative

❖ Jeunesse Sportive du Lévézou



La nouvelle équipe des seniors filles

Au lendemain de la médiatisation d'un euro réussi par notre équipe nationale masculine, les effectifs de la JS Lévézou continue à croître. Avec une hausse des effectifs de 50% en quatre saisons, la JSL dénombre aujourd'hui 335 licenciés dont plus de 95% issus du territoire du Lévézou et poursuit peu à peu sa structuration avec notamment l'obtention du label club FFF Excellence qui sera remis en mai 2017. L'école de football, représentée par les catégories U7, U9 et U11, est la base solide de notre club depuis plusieurs années.

Le maintien des effectifs, ainsi que les initiatives sportives et éducatives toujours plus nombreuses démontrent bien le dynamisme insufflé par les éducateurs de ces trois catégories. La section « Jeunes » accueille les filles et les garçons âgés de 11 à 18 ans. Cette section, regroupant le plus grand nombre de jeunes du club, est composée de cinq équipes de football à 8 dont trois exclusivement féminines et de trois équipes de football à 11 exclusivement masculines. La forte hausse des effectifs dans cette section est due à sa féminisation. Une réflexion sur la qualité de la formation du jeune joueur à la JSL est engagée depuis quelques saisons.

Le service animation de la commune s'occupe de coordonner l'action culturelle et sportive du Lévézou sur le territoire communal, d'organiser des manifestations (marchés d'été et de Noël, nettoyage du Viaur, etc.), de suivre les animations proposées par les associations locales, de diffuser les informations auprès de l'office de tourisme Pareloup-Lévézou, et de tenir un agenda communal.

❖ Les marchés d'été



Animations

Les marchés d'été ont lieu sur la place du 29 juin 1944, tous les mercredis en juillet et en août, de 18h à 21h30. En 2016, nous avons accueilli près d'une quarantaine d'exposants. C'est un marché où il est possible de s'installer à une table pour se restaurer entre amis ou en famille. Les producteurs et les commerçants non sédentaires ont fait équipe pour proposer des produits locaux de qualité et de l'artisanat.

Les plats à déguster étaient nombreux et variés : aligot, truffade, charcuterie, farçous, burgers occitan, beignets de légumes, crêpes salées et sucrées, pizzas et paëlla, grillades de viande, fruits et légumes...

Côté artisanat, les stands regroupaient bijoux, vêtements, chapeaux, foulards et sacs.... Des animations ont rendu le marché vivant. Les enfants ont sauté dans la girafe gonflable, installée par Vent de Liberté, près de l'église. D'autres animations ont été proposées: les séances de maquillage avec Ouille ma bouille ; le spectacle de La caRRiole par la Pêche aux Sons ; la Zumba avec Sandra Maugeix ; l'initiation à l'escalade avec Vert Tea Jeu ; Fêtes vos jeux et leur installation de jeux en bois ...

❖ Les festivités de Noël



Le CAPS, Village Attitude et la mairie de Pont-de-Salars ont proposé des animations gratuites et tout public, le samedi 17 décembre à partir de 15h à la salle des fêtes.

Le spectacle « Le monde enchanté des lutins », représenté par le Théâtre des Lucioles a été très apprécié. Suite à cette représentation, un grand goûter a été proposé aux enfants en présence du Père Noël. Enfin, une promenade en calèche dans le village de Pont-de-Salars était possible pour le plaisir de tous.

Le 9e marché de Noël a eu lieu le dimanche 18 décembre. Une vingtaine d'exposants vous proposaient, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, des produits dans des domaines variés : artisanat d'art, alimentaire, mode et accessoires, produits de terroir...

Les associations et les établissements collectifs locaux (EHPAD, chorale du Lévézou, école Sainte-Marie, bibliothèque, club de l'amitié, JSL, club de tennis) ont répondu présents en participant au concours de fabrication de sapins. L'exposition des œuvres collectives se trouvaient dans le hall du marché. Les visiteurs pouvaient voter pour les arbres qu'ils jugeaient : le plus beau, le plus original et le plus ingénieux.

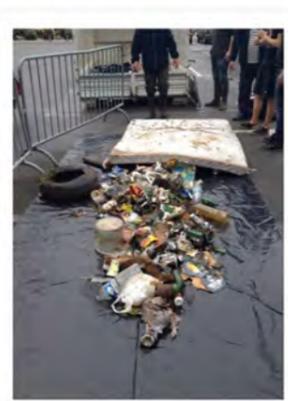
Les gagnants sont le club de l'amitié, l'école Sainte-Marie et la maison de retraite. Toutefois, nous tenons à noter que tous les participants avaient réalisé de très beaux sapins qui ont parfaitement décoré le marché de Noël.

Grâce à leur bulletin de vote, les électeurs pouvaient gagner de nombreux lots à la tombola du marché. Le Père Noël est venu pour donner un sapin de Noël en chocolat aux enfants !

Le club de l'amitié a assuré toute la journée l'animation du « Carré gourmand » en proposant une restauration sur place. Belle édition 2016 du marché de Noël !



Le nettoyage du Viaur



En partenariat avec la société de pêche de Pont-de-Salars (AAPPMA), la mairie a organisé le samedi 2 mai 2016 une journée de nettoyage du Viaur. Comme tous les ans, les bénévoles étaient présents pour : le ramassage des déchets et le nettoyage du passage le long des berges dans le village, l'aménagement du cours d'eau mais aussi le débroussaillage du chemin du pêcheur près du stade. Grâce à la participation des résidents de l'ADAPEI, la plage des Rousselleries a retrouvé sa propreté et son éclat ! Cette après-midi est toujours un moment de convivialité, regroupant bénévoles, membres de la société de pêche de Pont-de-Salars (AAPPMA) et résidents du foyer de vie de l'ADAPEI.

Le prochain nettoyage du Viaur est prévu le **samedi 22 avril 2017**.

Le Pôle d'Excellence Rurale : GPS et course d'orientation



En 2016, en partenariat avec l'office de tourisme, le Pôle d'Excellence Rurale « Tourisme pour tous en Lévézou » a été ajusté aux besoins du territoire. Le conseil départemental de l'Aveyron nous a accompagné techniquement afin de construire un projet permettant de compléter le travail jusqu'alors entrepris. Suite à la consultation des acteurs sportifs et touristiques du territoire, il a été décidé de la création d'activités

découvertes « géo-caching et course d'orientation » autour du lac de Pont-de-Salars (Camboulas, Ségur, Le Vibal). Les objectifs et les bénéfices attendus sont de développer la randonnée avec :

- des circuits pour tous les publics et tous les niveaux,
- de nouveaux circuits de randonnées GPS,
- un circuit permanent de course d'orientation pour les débutants et un circuit de course d'orientation évolutif pour les pratiquants confirmés,
- une signalétique pédagogique en valorisant le patrimoine, la faune et la flore.

Le club de l'amitié



Créé en 1976, sous l'impulsion de M. Michel Cailhol, alors directeur de la Maison de retraite, l'association du 3ème âge a pris peu à peu son essor. L'année suivante, avec la désignation d'un nouveau bureau sous la présidence de M. Norbert Peyrac, l'association est devenue Club du 3ème âge. En 1985, Mme Madeleine Lafon prend la présidence et l'association devient

le Club de l'amitié. M. André Baulez lui succède en 1986 et dirige le club jusqu'en 1994. A son tour, M. André Boissonnade prend la relève pour trois ans, puis en 1997, il passe la direction à M. Michel Sabatier qui l'assurera jusqu'en février 2011. Depuis cette date, le club est dirigé par M. Bernard Bernier. Le club n'est pas réservé aux seuls retraités, les personnes en activité peuvent aussi y adhérer. Il propose un programme de rencontres et de voyages tout au long de l'année pour lesquels les personnes peuvent s'inscrire.

Programme prévu pour 2017 : galettes des rois le jeudi 19 janvier à 14h30 à la salle des fêtes ; assemblée générale le 16 février ; Stockfisch à Villefranche de Rouergue le 9 mars ; repas dansant le 2 avril ; méchoui le 20 avril à 12h ; spectacle au cabaret de Toulouse le 11 mai ; départ pour un voyage de 5 jours (à préciser) le 24 juin ; quine le 5 novembre et repas de fin d'année le 21 décembre. **Pour joindre Le club de l'amitié : 05 65 46 80 06 (Président)**

Découverte en Pays de Salars

Rétrospective de quelques animations proposées par l'association



L'association, afin de proposer des animations pour la découverte du « Pays de Salars » dans son patrimoine, ses métiers, sa flore et sa faune, œuvre tous les ans dans la restauration et l'entretien des chemins et sentiers, et la préparation de diverses animations. Ce travail a permis d'offrir aux habitants et aux touristes les animations suivantes :

Le 8 juin, la troupe « des jeux dits » de la MJC d'Onet Le Château a présenté une pièce « Un Fil à La Patte » de Georges Feydeau, mise en scène par Olivier Royer. Prés de 80 personnes ont répondu à l'invitation. Les 21 et 28 juillet, les 11 et 18 août, ont eu lieu des rendez-vous

autour des randonnées nocturnes animées et accompagnées par Jean-Paul Fraysse de l'association « Les Randonneurs ». Prés d'une centaine de personnes ont participé à ces soirées nocturnes. Le 16 juillet à 20h30 sur le site de St Georges de Camboulas se produisait le 8e Festival International des Chorales en Aveyron, avec le chœur d'hommes « les chanteurs de Comminges ». Chorale venue de la chaîne des Pyrénées et qui nous ont fait découvrir les traditions du chant choral folklorique pyrénéen. Merci à la chorale et à l'association « Les amis de St Georges » pour avoir contribué à faire revivre ce magnifique site de St Georges de Camboulas. Deux concerts de chant et musique classique ont été proposés, le 20 juillet Lydie Roussel à la chapelle de Salars et le 27 juillet Roseline Courtial et l'ensemble de Mondelle en la chapelle de St Martin de Cormières. Les églises ont eu du mal à contenir à chaque fois un public venu nombreux. Les visites de fermes ont eu lieu chaque semaine de la saison estivale. Début août, le quine traditionnel des produits du terroir a été reconduit.

En vous donnant rendez-vous pour de nouvelles animations au printemps prochain, nous invitons également les personnes de bonne volonté à se joindre à l'association pour nous aider dans l'organisation et la recherche de nouvelles idées d'animations.

Pour joindre Véronique, l'animatrice de l'association : 05 65 46 89 90

Village Attitude

Tout d'abord, toute l'équipe de l'association Village Attitude vous souhaite une bonne et heureuse année 2017!

Cette année encore, l'association des commerçants a organisé de nombreuses animations : le printemps des commerçants ; les vitrines de la fête des mères et des pères ; le service navette du marché aux camping ; le quine ; la chasse au trésor de l'été et le calendrier de l'Avent. Ces animations ont été réalisées grâce aux aides financières de la municipalité de Pont-de-Salars (1000 €), du député Monsieur Arnaud Viala (1000 €) et du Crédit Agricole (200 €).

Suite à la quinzaine commerciale « Les commerçants font le printemps », une remise des prix a été organisée à la plage des Rousselleries. Un voyage en montgolfière a été gagné. Les commerçants ont profité de cet événement pour remettre les prix aux gagnantes des vitrines des dames et des messieurs. A l'issue de ce rassemblement, nous avons clôturé l'animation sur le thème écologique de l'air. Des lanternes illuminaient le ciel et ont pris leur envol... C'était un joli moment, partagé avec les enfants.



Gagnante de l'animation « les commerçants font le printemps »



Les élus se prêtent au jeu



Gagnantes des vitrines



Gagnant de la chasse au trésor

L'association a proposé un service navette gratuite du camping jusqu'au centre bourg, tous les jours des marchés d'été. Les clients ont été incontestablement ravis de participer à un grand jeu avec des énigmes à résoudre dans l'objectif de trouver le grand trésor salarsipontain. Cette initiative s'est avérée très attractive et reste une des plus belles réussites de l'année. Pour égayer, certaines des vitrines vides du centre-bourg ont été habillées. Une artiste est venue faire de belles peintures sur le thème de la vie locale, l'artisanat, les activités nautiques, la gastronomie.

A l'automne, Village Attitude a organisé un quine et a participé à l'exposition de photographies d'Adélaïde Maisonabe. Les dernières animations de 2016 ont été le calendrier de l'Avent et l'organisation des festivités de Noël. Cette animation a connu un beau succès grâce à la participation des clients et la qualité des lots à gagner.

Le commerce et l'artisanat ont de l'importance aux yeux de la population. Pour 2017, les commerçants souhaitent que la fréquentation de leurs boutiques soit encore plus nombreuse qu'en 2016. Le message de Village Attitude est le suivant : « *Seulement en se tenant la main, il sera possible de préserver la qualité de vie et la qualité des services au sein de notre village* ». L'équipe de Village Attitude est, d'ores et déjà, mobilisée sur la préparation des animations de 2017 qui sauront vous séduire.



Gagnants des paniers gourmands Quine 2016



Gagnante du calendrier de l'Avent



L'équipe de Village Attitude avec les élus



Le groupe scolaire public



A la rentrée de septembre 2016, le groupe scolaire accueillait 122 élèves. 6 agents communaux travaillent à la surveillance des enfants et l'entretien des locaux, l'accompagnement à la cantine et l'aide des enseignants pendant la classe.

De nombreux aménagements ont été réalisés à l'école publique. Un plan incliné a été installé au niveau de l'entrée côté rue pour rendre le bâtiment accessible. L'ensemble des fenêtres situées aussi côté rue vont être changées, ainsi que les fenêtres du bâtiment de la cantine-garderie et la porte d'entrée. Une salle de classe a été réaménagée en salle informatique et arts visuels. La municipalité a fait l'acquisition d'un vidéo-projecteur interactif et d'un jeu pour la cour de la maternelle.

Les activités périscolaires ont été mises en place dès septembre 2014 dans le cadre d'un PEDT (Projet éducatif du territoire), celui-ci a été réalisé en collaboration avec les acteurs éducatifs locaux, l'association Familles Rurales en est le coordinateur. L'Etat verse une aide forfaitaire de 50 € par enfant et par an à la municipalité pour le financement des activités périscolaires.

Les activités ont lieu tous les lundis et vendredis de 15h20 à 16h50 et concernent les enfants de l'école publique, de la classe de CP à la classe de CM2. Les activités sont gratuites et se déroulent dans les locaux de l'école publique.

Exemples d'activités proposées ces dernières années : rando et balades avec Les Randojeaires, petites expériences en physique-chimie, activités sportives avec Fred Mallavan, activités d'expression (théâtre, chant), diverses activités manuelles, jardinage-bricolage ...

A ce jour, pour l'école primaire, une moyenne de 70 enfants participent régulièrement aux activités. En ce qui concerne les élèves de la maternelle, les activités périscolaires sont assurées par le personnel communal, Laëtitia Verdier et Dominique Carrière, et une moyenne de 19 enfants y sont présents.

Coût moyen des TAP par enfant : 268 €

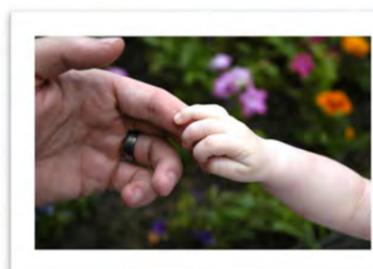
L'école privée Sainte-Marie

L'école Sainte-Marie accueille 53 élèves. La commune de Pont-de-Salars participe aux frais de fonctionnement de l'école. En 2017, une nouvelle convention sera établie pour trois ans.



La mini-crèche

La maison de la petite enfance qui est actuellement ouverte le vendredi sera transformée en mini-crèche à compter du 1er janvier 2018.



Gérée par le personnel qualifié de l'association Familles Rurales, cette nouvelle structure sera ouverte du lundi au vendredi et accueillera des enfants de 0 à 3 ans. L'accueil des enfants s'effectuera en fonction des besoins des familles. Cette mini-crèche proposera un nouveau service sur le territoire, en complémentarité du travail réalisé par les assistantes maternelles agréées. Le RAM (Relais Assistantes Maternelles) restera à Pont de Salars qui est un point central, facilitant l'organisation des rencontres. Toutefois, certains rendez-vous pourront être programmés dans les villages avoisinants.

L'accueil de loisirs



Géré par l'association Familles Rurales, l'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de 13h30 à 18h30 pendant les périodes scolaires. L'accueil se fait dans les locaux de l'école publique, pour les enfants de 3 à 12 ans, de la commune et des alentours.

Quelques exemples d'activités proposées : activités d'expression, activités manuelles, grands jeux dans le village, promenades, jeux sportifs, relaxation ...

INFO IMPORTANTE :

---> A partir de de cet été, l'accueil de loisirs ouvrira ses portes pendant les vacances scolaires, pour tous les enfants de 3 à 12 ans, de la commune et des alentours, aux horaires suivants : 07h30 - 18h30, avec la possibilité de s'inscrire à la demi-journée, à la journée, avec ou sans repas. Les places sont limitées, vous pouvez déjà vous pré-inscrire ! Au programme : des sorties, des rencontres avec les autres accueils de loisirs, des activités manuelles, des grands jeux... Le programme est en cours de préparation et sera bientôt disponible.

Pour joindre l'accueil de loisirs (retraits des dossiers, inscriptions) : 06 71 38 86 08 (Fabien Camboulives) / famillesrurales.pontdesalars@gmail.com

L'actualité du collège Jean Amans



Le collège poursuit ses actions pour apporter aux jeunes du territoire un enseignement d'excellence : transmettre nos valeurs et leur donner accès à la plus grande ouverture sur le monde, leur faire découvrir qu'ils possèdent « des racines et des ailes ».

L'ouverture et la diversité culturelles sont au cœur des enseignements, le

plus souvent possible avec des partenaires extérieurs. Avec le soutien du Syndicat mixte, la galerie d'art du collège a accueilli les œuvres de Mélie Cauhapé du 21 novembre au 16 décembre 2016, et en ce moment, en partenariat avec la Mairie, les élèves du CM2 de l'école primaire et une classe de 6ème travaillent avec cette artiste pour créer six sculptures. Vous pourrez les admirer dans un premier temps au collège, puis dans le bourg. Sous la direction artistique de l'Abbaye de Sylvanes, quarante élèves ont participé à l'aventure du spectacle musical « Les Misérables », donné à l'amphithéâtre à Rodez, le 4 novembre 2016 : un moment inoubliable pour les élèves et leurs familles. Dans le cadre de l'offre Aveyron-Culture, un autre spectacle musical est en cours de préparation : le 28 avril 2017, quarante-six élèves de 6ème se produiront sur la scène de La Baleine à Onet-le-Château, avec la compagnie Les Grandes Bouches.

Cette année, l'augmentation des effectifs en 6ème a entraîné l'ouverture d'une quatrième classe sur ce niveau et l'internat s'est élargi : il accueille aujourd'hui onze élèves, qui trouvent là un cadre favorable pour la scolarité. Nous parions sur le dynamisme et le talent des vingt-quatre joueuses de la classe à horaire aménagé foot féminin, ouverte en 2016, pour inscrire cette discipline dans l'avenir sportif du Lévézou. Nous valorisons l'entraide et la solidarité et au mois de novembre, les quatre-vingt-deux élèves de 3ème ont suivi la formation premiers secours « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ».

Nos objectifs communs sont de maintenir les excellents résultats des années précédentes en termes de réussite au brevet, mais également d'épanouissement et de projets de poursuite d'études, amener chaque jeune à son meilleur niveau, en favorisant la confiance en soi et des choix d'orientation diversifiés et ambitieux. C'est aussi dans cette optique qu'une classe ULIS ouvrira au collège à la rentrée 2017, pour permettre l'inclusion et la réussite scolaire des élèves en situation de handicap.

Voirie

En 2016, le budget alloué par la communauté de communes du Pays de Salars s'est élevé à 228 958 € en investissement (y compris reliquats de 2015), cette enveloppe a été utilisée pour le goudronnage des routes de la commune (revêtement bi-couche entre le village de Camboularet et l'oratoire de St Georges, travaux de rénovation au niveau des villages du Maragou, de la Baraque d'Alaret, de la Plaine d'Alaret, de Méjanès, du Verdier et de la Plaine) et l'enrobé de la cité Beausoleil.

Au niveau du fonctionnement, 19 408 € ont été utilisés pour le bouchage des nids de poules, curage des fossés et panneaux de signalisation.

Assainissement non collectif

Depuis plusieurs années l'Agence de l'Eau Adour Garonne aide financièrement les particuliers ayant leur résidence principale sur le territoire intercommunal, à mettre en conformité leur installation d'assainissement individuel.

Pour savoir si vous êtes éligibles, ou pour obtenir plus d'informations, contactez le technicien à la communauté de communes du Pays de Salars : 09 63 64 41 47

Déchetteries

Vous devez y amener les : encombrants, déchets verts, déchets ménagers spéciaux, D3E (déchets et équipements électriques et électroniques : petits et gros appareils ménagers, informatiques, électroménagers), cartons et gravats.

Suite aux nombreuses effractions et vols qui ont été perpétrés dans les déchetteries de Flavin et de Pont-de-Salars, il a été décidé d'installer des containers maritimes afin d'y stocker les batteries et les appareils électroniques en lieux sûrs.

Ces containers sont mis gratuitement à disposition de la collectivité par l'éco-organisme en charge des déchets électroniques. Si la collectivité est satisfaite, elle pourra les racheter à moindre coût. Depuis l'installation de ces containers début juin, le nombre d'intrusions a déjà fortement diminué.

Petit rappel : Lorsque les containers sont pleins, amenez vos poubelles au point de collecte des déchets le plus proche.

Horaires d'ouvertures des déchetteries de Pont-de-Salars et Flavin :

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 16h30 à 18h00

Samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Fermeture le Dimanche et le Mardi.

Pour joindre la communauté de communes du Pays de Salars : 05 65 74 39 72 / c.c.paysdesalars@orange.fr

L'office de tourisme de Pareloup-Lévézou est situé à Pont-de-Salars et dispose de plusieurs bureaux d'informations touristiques à Salles Curan, Villefranche de Panat, Saint Léons et Arviu.



❑ L'office de tourisme assure des missions de service public.

Il accueille et informe les touristes sur le territoire, il assure également la promotion du Lévézou. Dans ce cadre-là, la version anglaise de la carte touristique a vu le jour cette année, de même 19 randonnées sont désormais téléchargeables sur le site www.levézou-aveyron.com.



L'office de Tourisme anime également le réseau des prestataires touristiques : il accompagne les propriétaires de gîtes dans leur démarche de classement, il propose des ateliers de sensibilisation au numérique, envoie une brève qui informe des actions menées...

Il s'attache également au développement touristique du secteur en collaboration avec les collectivités locales. Il organise en partenariat avec le Syndicat mixte du Lévézou, les communes et associations locales des événements d'envergure territoriale comme le festival Ça Déborde sur le Lévézou, Le Printemps du Grand Tour des Monts et Lacs du Lévézou, le Beach Lévézou Tour...

L'office de tourisme est également au service de la population locale dans le sens où il publie un document mentionnant les animations mensuelles, il propose un accès wifi gratuit, il peut conseiller sur des idées de sorties, de visites ou d'activités autour de chez nous...

❑ Les animations proposées par l'office de tourisme...

En 2016, l'office de tourisme a décidé de mettre l'accent sur les animations estivales en développant notamment le concept du Beach Lévézou Tour. Ce sont en tout 29 rencontres sur les plages du Lévézou qui ont été programmées : percussions, mini-golf, tyrolienne, mur d'escalade, motos électriques, atelier cirque et beach sports ont investi les plages des Rousselleries, des Moulinoches, des Vernhes, d'Arviu-Pareloup et de Villefranche de Panat. Vacanciers et locaux ont été invités à profiter de ces animations.



5 ateliers de pêche destinés aux enfants et animés par un guide de la Fédération départementale de la pêche ont fait carton plein.

Le Festival International des Chorales en Aveyron a investi 5 églises du Lévézou, à Pont-de-Salars, c'est le chœur des Comminges qui s'est produit dans l'église de Saint-Georges.

En 2015, le Festival Ça Déborde sur le Lévézou s'était installé sur la plage des Rousselleries, en 2016 c'est le village de Salles-Curan qui a accueilli ce festival itinérant.

Le Printemps du Grand Tour des Monts et Lacs du Lévézou quant à lui s'est déroulé sur la commune de Saint-Laurent du Lévézou.

Pour joindre l'Office de Tourisme : 05 65 46 89 90 / contact@levevou-aveyron.com

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur est un lieu de concertation et de discussion pour l'élaboration de projets communs qui concernent l'amélioration des cours d'eau et qui tiennent compte du fait que nos rivières participent à l'alimentation en eau potable de la population. Le SMBVV développe des outils de gestion de la ressource en eau.



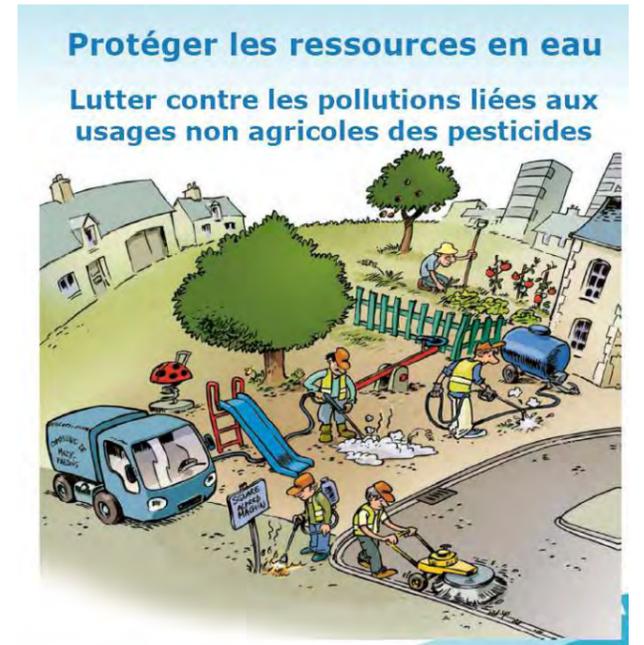
❑ Objectif Zéro Phyto

Parmi l'ensemble de ces actions, pour 2017, est fixé pour toutes les collectivités en ce qui concerne l'entretien des espaces publics (voiries, cimetières, terrains de football, aires de jeu, terrains de pétanque...) un objectif « zéro phyto ».

En effet, la loi dite « Labbé » modifiée par la loi sur la transition énergétique, fixe l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités à partir du 1er janvier 2017. Tous les particuliers seront concernés à partir de 2019.

Pourquoi le zéro phyto ?

Afin de préserver la qualité de l'eau et de protéger la santé de tous (agents et particuliers). Sur le bassin Adour Garonne, 99% des points de suivi des cours d'eau et 58% des suivis des eaux souterraines présentent une contamination par des pesticides. 1 seul gramme de substance active d'un pesticide pollue 10 000 m³ d'eau soit l'équivalent d'un fossé de 10 km de long. Cette mesure demande de repenser l'ensemble des pratiques des espaces gérés et de mettre en place un plan de désherbage.



Le plan de désherbage, qu'est-ce que c'est ?

Outil de diagnostic et d'aide à la décision, il va permettre de nous poser deux questions concrètes : quelles sont nos pratiques en termes d'entretien et d'usage des produits phytosanitaires et comment pouvons-nous repenser notre manière d'entretenir les espaces sans utiliser de produits phytosanitaires ?

Une démarche collective à l'échelle du bassin versant du Viaur !

Afin de nous accompagner dans cette réflexion, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur a lancé une opération groupée à laquelle participent 21 communes. Par la délibération du 15 septembre 2016, la municipalité a contractualisé avec le SMBVV pour la réalisation de ce plan de désherbage (définition d'un cahier des charges, consultation des prestataires, recherche de subventions et suivi administratif du dossier). Ainsi, nous allons être aidés dans notre travail par un bureau d'étude spécialisé pour ajuster nos pratiques d'entretien des espaces publics. Ces changements vous seront présentés afin que chacun puisse prendre part à l'amélioration de notre environnement et de notre santé. Cela nécessitera pour l'ensemble d'entre nous d'avoir un regard différent. Plus qu'une évolution, le passage au zéro phyto appelle à un changement de point de vue sur notre cadre de vie.

Au service des deux communautés de communes, Pays de Salars et Lévézou-Pareloup, le **Syndicat mixte** a pour objet l'exercice des compétences suivantes :

- * élaboration et mise en œuvre du projet de territoire dans les domaines du développement économique, écologique, culturel et social
- * élaboration et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- * élaboration et mise en œuvre d'une politique locale de promotion touristique, à travers la création d'un office de tourisme intercommunal
- * animation sportive
- * animation culturelle



Côté culture...

Le Syndicat mixte du Lévézou a pour mission de construire une offre culturelle, en complément des animations proposées par les associations locales, en partenariat avec celles-ci et avec les équipes municipales.

Sur l'ensemble de l'année, il vous propose :

- Le Ciné-Lévézou, un circuit de cinéma itinérant en milieu rural. A deux pas de chez vous, des films choisis dans l'actualité cinématographique ou dans le répertoire classique, par les associations locales. Ainsi, on a projeté à Pont-de-Salars en avril 2016 « La Vache » et en septembre « Peter et Elliott le dragon ».

- Les rendez-vous artistiques autour de spectacles, d'expositions ou de films. Ce sont des moments de découverte, autour de différentes formes artistiques. Ils sont construits avec des artistes professionnels, invités à rencontrer les membres d'une association, les élèves d'un groupe scolaire, les résidents d'une structure d'hébergement, les habitants des villages... Leur venue crée la surprise et incite à réaliser des projets ensemble.

En 2016, voici les rendez-vous qui ont été organisés :

Pont-de-Salars s'est lancé dans la réalisation de sculptures « totems » avec Mélie Cauhapé, artiste plasticienne, le collège Jean Amans, le foyer de vie de l'ADAPEI et l'école publique. Elles seront réalisées au cours d'ateliers. Patience...

Des rencontres avec des conteuses professionnelles ont eu lieu dans les bibliothèques et dans de beaux sites patrimoniaux. Votre commune a proposé un hommage au grand cèdre de la Chapelle de Salars, avec conte et expositions. Un moment de partage pour tous, petits et grands.

Des expositions de photographies géantes ont été proposées pour interpeller le regard des passants, dans l'espace public. Pont-de-Salars a accueilli Adelaïde Maisonabe et ses personnages énigmatiques.



Une compagnie de clowns est intervenue sur Pont-de-Salars en décembre, pour surprendre les habitants et initier nos aînés à cet art de la dérision et de la pirouette. Le vendredi 24 février 2017 à 20h45, à la salle des fêtes, nous accueillerons leur spectacle « Le clown Jam, entre ciel et terre ».

Dans le cadre de la Prima Occitana Lévézou 2017, nous vous donnons rendez-vous le vendredi 24 mars, à 20h30, à la salle des fêtes, pour un concert du Trio Beluga (slam occitan).

Le samedi 4 février 2017, le conservatoire de l'Aveyron, en partenariat avec la chorale du Lévézou, nous ont fait l'immense plaisir de présenter à la salle des fêtes des extraits de la comédie musicale, « Les misérables », d'après Victor Hugo.

Les animations culturelles portées par le Syndicat mixte du Lévézou sont autant de rencontres, construites avec les professionnels et les bénévoles, qui font la richesse de nos communes. Si vous voulez être connecté et connaître ce qui se passe sur le Lévézou en matière de culture, demandez à être inscrit sur la liste de diffusion internet, « Echos du Lévézou ».

Avec l'Office de tourisme Pareloup-Lévézou, le Syndicat mixte du Lévézou organise deux événements territoriaux : le Printemps du GTML, qui a accompagné le retour du printemps à Saint-Laurent du Lévézou, pour le bonheur des randonneurs et des badauds venus profiter des animations sportives et culturelles ; le Festival " Ça Déborde sur le Lévézou ! ", qui a malheureusement rencontré la pluie aux Vernhes, mais il espère retrouver le soleil à Arviou-Pareloup en septembre 2017 !

Pour joindre le service culture: 05 65 74 35 04 (Marjolaine Réfrégiers) / culture.levézou@gmail.com

L'éducation sportive



Dans le cadre des animations sportives territoriales portées par le Syndicat Mixte du Lévézou, Pont-de-Salars a bénéficié de deux cycles trimestriels dans le cadre des Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP).

Fred Mallavan, l'éducateur sportif du SML est intervenu auprès des jeunes salarsipontains afin de leur faire découvrir deux nouvelles thématiques inédites. Les sportifs en herbe (cycles 2 et 3 de l'école publique) ont ainsi pu s'initier activement aux "Nouveaux Sports de balle" avec le Kinball, le

Tchoukball et le Base Ball. Ce cycle s'est étalé sur 10 séances de janvier à mars 2016, a enregistré 200 présences pour un prix de revient au SML de 2.24€ par enfant et séance.

Le cycle suivant, programmé de septembre à décembre 2016, axé quant à lui sur les "Sports Raquette" (mini tennis et badminton) s'est déroulé sur 9 séances pour 161 présences et un prix de revient de 2.52€.

Un cycle "Ecoles Multisports" était prévu le mercredi en fin d'après-midi lors du troisième trimestre, afin de proposer une animation similaire aux enfants issus du secteur privé (avec possibilité faite aux jeunes du public de s'inscrire également), mais ce dernier fut annulé par manque d'effectif.

Pour terminer, Pont-de-Salars a accueilli une session d'activités lors du Beach Lévézou Tour 2016. La plage des Rousselleries a vibré au son de la musique et des joutes endiablées du Beach Soccer (foot de plage) le 12 août avec la bagatelle de 42 participants. La session Beach Volley du 05 août a dû être annulée à cause de la météo désastreuse.

Pour joindre le service animation sportive : 06 30 26 62 64 (Fred Mallavan) ou 05 65 74 35 04 / fred.sport.levézou@wanadoo.fr